



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 22 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la procédure d'urgence, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	27/05/2011
Affichage	27/05/2011,

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : MOTION 1

OBJET : ADMISSION DE LA
PROCEDURE D'URGENCE

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Vu les articles L 2121-11 et suivant du CGCT

En premier lieu, considérant que la commune a pour projet de mettre à disposition du Boxing Club du pays Briançonnais un local vacant dans la copropriété dénommée « 3 TF » et que les travaux prévus font l'objet d'une demande d'intervention du FNDS (Fonds National du Sport) pour lequel une réunion de programmation est prévue début juillet, il est nécessaire que le Conseil Municipal ait délibéré avant cette date pour permettre la signature d'une convention autorisant la subvention au titre de ce fonds.

En second lieu, considérant que les dysfonctionnements constatés dans le fonctionnement du système de réservation de la SNCF sur la ligne Paris Briançon nécessitent que le Conseil Municipal réagisse avant le début de la saison touristique ;

Considérant que le vote d'une motion permettra de demander au Ministre des transport de rappeler à la SNCF son devoir d'assurer une desserte équilibrée des territoires et de garantir la qualité du système de réservation de la ligne Paris Briançon, particulièrement pour le train de nuit ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'admettre la procédure d'urgence définie par les articles L 2121-11 et suivant du CGCT et de délibérer sur : la mise à disposition au profit du Boxing Club du pays Briançonnais d'un local vacant dans la copropriété dénommée « 3 TF », et l'adoption d'une motion pour la défense de la desserte ferroviaire de Briançon.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30


CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE